

2016-2831
2019-01-16

Phyllom SDS-502 MP

POUDRE

Insecticide

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT

ORGANISME VIVANT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

PRINCIPE ACTIF : Souche SDS-502 de *Bacillus thuringiensis* subsp. *galleriae* - 1×10^{10} UFC
par gramme

N° HOMOLOGATION : 33318 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

SENSIBILISANT POTENTIEL

CONTENU NET : 10-1050 kg

Date de fabrication

Phyllom BioProducts Corporation
484 Lake Park Avenue #23
Oakland, CA 94610
(650) 322-5000
info@phyllom.com

MODE D'EMPLOI :

Pour la fabrication, la préparation ou le reconditionnement et ne doit être utilisé que pour la fabrication d'un pesticide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

PRÉCAUTIONS :

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Peut entraîner une sensibilisation. Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Éviter d'inhaler/de respirer les poussières. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants imperméables, des chaussures et des chaussettes, et au moins un masque respiratoire avec filtrage des particules, approuvées par le NIOSH muni d'un filtre N, R ou P pendant la manipulation. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau..

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler..Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Apporter l'étiquette du contenant ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsque vous consultez un médecin.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE : Entreposer le produit inutilisé dans le contenant original, fermé hermétiquement, dans un endroit frais et sec, et hors de la lumière directe du soleil et loin des enfants. Entreposer à des températures entre 4-25 ° C. Ce produit devrait être utilisé dans les 17 mois de la date de fabrication.

ÉLIMINATION : Les fabricants canadiens du produit doivent éliminer les matières actives et les contenants qui ne servent plus en respectant les règlements municipaux et provinciaux. Pour de plus amples renseignements, notamment sur la façon de nettoyer les déversements accidentels, veuillez communiquer avec le fabricant ou les organismes provinciaux de réglementation.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.